



Déclaration liminaire

Commission interne

séance du 18 novembre 2021
représentante : Pascale Canova

Monsieur le secrétaire général, Madame la secrétaire générale adjointe,

Mesdames et Messieurs les membres de la commission interne,

Le Sgen-CFDT tient à saluer la qualité du bilan portant sur le télétravail. Il révèle une évolution profonde de l'administration et aussi une transformation radicale de la relation au travail. Il serait intéressant d'en évaluer l'an prochain l'impact sur le collectif de travail.

Lors de la commission interne du 30 mai dernier, le Sgen-CFDT avait formulé la demande d'un nouvel audit des services centraux compte tenu de la souffrance exprimée par nombre d'agentes et d'agents. Nous évoquons alors plusieurs hypothèses pour expliquer cette triste réalité : organigramme ou bien encore pilotage ?

L'AEFE s'était, à l'issue des échanges, engagée à procéder à un bilan portant sur la mise en œuvre et les effets du nouvel organigramme à l'automne. L'engagement est tenu et il est à saluer. La démarche nous a été présentée et nous avons souligné qu'il aurait été davantage souhaitable qu'un audit soit mené par un professionnel extérieur : la frontière entre organisation du travail et ses effets sur les conditions de travail est en effet ténue, suffisamment à notre sens pour faire appel à un ou une spécialiste en ce domaine. L'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) se tient à la disposition des organisations pour les accompagner.

L'Agence a cependant fait le choix de procéder à une évaluation « maison » dont elle a présenté les modalités. Le Sgen-CFDT souhaite qu'au-delà des entretiens déjà menés auprès du personnel d'encadrement et du questionnaire adressé au personnel, elle examine également les départs survenus au cours de l'année écoulée. Disposer d'un panorama aussi précis que possible sur les motifs de départ serait éclairant. Il se peut que la disparition de certains services ou la dégradation dans l'organigramme de certains personnels ne soient pas étrangères à plusieurs mouvements vers la sortie.

Le secrétariat général, à travers son projet de questionnaire, s'enquiert des conditions de travail des personnels avec, nous le pensons, un intérêt non feint. Sans empiéter sur les prérogatives du CHSCT, nous partageons cette préoccupation, notamment pour ce qui concerne les services centraux parisiens. Nous constatons que nombre d'agentes et d'agents ploient pour ne pas dire croulent sous une charge de travail trop importante.

Nous attendons aussi au sein de cette commission de recevoir l'assurance que toutes les fiches de poste des personnels seront retravaillées et mises à jour, comme l'Agence s'y était engagée avant la mise en place de l'organigramme.

Un dernier mot enfin pour rappeler la définition du dialogue social selon l'organisation internationale du travail : il regroupe les processus de négociations, de partage de l'information ou de consultation entre, dans le cas présent, l'administration et les représentants des personnels. La principale mission du dialogue social est d'aller vers le consensus. Pour ce faire, nous souhaitons renforcer un dialogue social de qualité.